

Modernisation de la Maison de Radio-Canada et développement de son site

Démarche de consultation du milieu

**Préparé par Verreault Bénard Conseils
Septembre 2008**

Modernisation de la Maison de Radio-Canada et développement de son site

Démarche de consultation du milieu

Table des matières

1. Contexte.....	1
2. Étapes de la démarche.....	2
3. Prochaines étapes.....	3

Annexe A - Membres du comité-conseil

Annexe B - Démarche de consultation du milieu

Annexe C - Recommandations du comité-conseil

Annexe D - Réponse de Radio-Canada aux recommandations du comité-conseil

Annexe E - Invitation aux représentants d'organismes du quartier

Annexe F - Invitation aux citoyens du quartier

Annexe G - Questionnaire

1. CONTEXTE

En septembre 2006, CBC/Radio-Canada entreprenait une étude approfondie afin d'identifier des solutions pour la modernisation de ses installations et le développement de son site. CBC/Radio-Canada a établi, dès le départ, quatre grandes conditions pour le succès de cette étude portant à la fois sur les installations de la Société et sur son site :

1. Adapter ses locaux aux besoins d'un diffuseur du 21^e siècle;
2. Créer un espace de travail stimulant et performant pour tout le personnel;
3. Financer le projet sans l'apport de fonds publics et sans toucher à l'argent des programmes;
4. Respecter les besoins de la communauté environnante et mieux s'intégrer au plan urbain de la ville.

C'est dans ce contexte qu'à l'automne 2006, CBC/Radio-Canada a entrepris de mettre en place une démarche de consultation des parties prenantes qui pourraient être interpellées par cette étude, soient les représentants des divers groupes et organismes socio-économiques ainsi que les citoyens du quartier voisin.

2. ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

La démarche s'est divisée en deux principales rondes de consultation du milieu.

2.1. PREMIÈRE RONDE DE CONSULTATION DU MILIEU

La première ronde de consultation a permis de rencontrer une série d'acteurs représentant bien la diversité des intérêts et préoccupations présents dans le milieu (habitation, qualité de vie, services et commerces de proximité, développement économique). Ces entretiens ont mis en lumière les besoins et attentes de la communauté. Ils ont aussi donné l'occasion d'échanger sur les besoins et contraintes de CBC/Radio-Canada et de son intention de travailler en étroite collaboration avec la communauté. La mise en place d'une démarche participative a été au nombre des sujets discutés avec les participants.

En somme, à l'automne 2006, une quinzaine d'acteurs du quartier Centre-Sud impliqués dans des organisations, associations et tables de concertation ont été rencontrés. Une démarche consultative est proposée à la suite de ces rencontres. Celle-ci prévoit la formation d'un comité-conseil constitué de représentants du milieu.

2.2. FORMATION D'UN COMITÉ-CONSEIL

La liste des participants invités à se joindre au comité-conseil a été établie à la suite de la première ronde de consultation du milieu. Les participants ont été sélectionnés en fonction de leurs connaissances et expertises dans un ou

plusieurs champs d'intérêts pertinents à l'étude du milieu et, aussi, de leur représentativité en regard des enjeux du quartier. Leur nombre est limité à dix afin d'assurer l'efficacité des rencontres et d'obtenir une contribution optimale de chaque participant (**Annexe A** – Membres du comité-conseil).

Le mandat du comité consistait à formuler des recommandations portant sur les besoins du milieu et les enjeux d'aménagement à prendre en considération dans l'élaboration de l'étude de modernisation de la Maison de Radio-Canada et du développement de son site (**Annexe B** – Démarche de consultation du milieu).

De janvier à avril 2007, le comité-conseil s'est réuni six fois. Les sujets de discussion abordés portaient notamment sur l'historique et le contexte urbain, le potentiel de développement et les aspects réglementaires, les besoins du milieu, l'aménagement et l'intégration urbaine.

À l'issue de ces rencontres et de quelques rencontres individuelles avec les membres du comité, une série de recommandations a été endossée par tous les membres du comité-conseil, et présentée à CBC/Radio-Canada en juin 2007 (**Annexe C** – Recommandations du comité-conseil). La Société a reçu favorablement ces recommandations, dont plusieurs de celles-ci ont déjà été intégrées au plan directeur déposé aux autorités municipales (**Annexe D** – Réponse de Radio-Canada aux recommandations du comité-conseil).

2.3. DEUXIÈME RONDE DE CONSULTATION DU MILIEU

La deuxième ronde de consultation du milieu consistait à présenter la démarche réalisée avec le comité-conseil, les recommandations formulées par celui-ci et le plan directeur proposé pour la modernisation de la Maison de Radio-Canada et le développement de son site. Différents publics interpellés par le projet ont été invités à venir voir la maquette du plan directeur et ont pu échanger avec les représentants de CBC/Radio-Canada au sujet de la vision de développement du site, de même que sur les étapes de mise en œuvre.

2.3.1. Séance d'information pour les groupes socio-économiques

Le 6 décembre 2007, une séance d'information est organisée afin de permettre aux représentants d'organismes socio-économiques de venir échanger sur le plan directeur. Près de 50 invitations sont envoyées et une trentaine de participants assistent à la rencontre (**Annexe E** – Invitation aux représentants d'organismes du quartier).

2.3.2. Porte ouverte pour les citoyens du quartier

Une journée porte ouverte a été organisée le 8 décembre 2007. Une lettre d'invitation a été distribuée à 1500 résidences et entreprises dans le secteur délimité par les rues Amherst, Sainte-Catherine, Papineau et Viger. 42 visiteurs ont participé à la rencontre (**Annexe F** – Invitation aux citoyens du quartier).

L'événement porte ouverte, qui avait lieu à l'Écomusée du fier monde, a également été l'occasion pour les participants de compléter un questionnaire et ainsi transmettre leurs impressions sur le projet (**Annexe G** – Questionnaire).

2.3.3. Autres rencontres avec des parties prenantes

Depuis le début de l'année 2008, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des acteurs de la communauté afin de maintenir informées les personnes intéressées. Ces rencontres alimentent également la réflexion sur certaines des recommandations du comité-conseil, notamment l'inclusion de logement social et abordable sur le site de la CBC/Radio-Canada.

2.3.4 Présentations publiques

Au printemps 2008, la maquette de la modernisation de la Maison de Radio-Canada et du développement de son site fut présentée au Complexe Desjardins dans le cadre des activités de l'événement « Montréal du Futur ». Approximativement 750 personnes ont échangé avec les agents d'information de CBC/Radio-Canada qui étaient sur place pour expliquer le concept proposé et recevoir les commentaires. La maquette fut également présentée lors des Journées de la culture les 27 et 28 septembre derniers. À cette occasion, près de 150 personnes ont eu l'occasion de voir la maquette et d'échanger avec les représentants de CBC/Radio-Canada.

3. PROCHAINES ÉTAPES

CBC/Radio-Canada prévoit aménager un local où ses représentants pourront accueillir sur une base régulière les gens du quartier et ainsi leur donner l'occasion de voir ou revoir la maquette illustrant le plan directeur. Une invitation postale aux résidents du quartier se fera avant le début de la consultation publique, de manière à permettre aux personnes intéressées de préciser leur connaissance de ce développement d'envergure.

Constatant les retombées positives de la démarche de consultation et d'information du milieu mise de l'avant à l'automne 2006, CBC/Radio-Canada entend poursuivre cette approche aux différentes étapes subséquentes d'élaboration et de mise en œuvre de son projet. La planification des prochaines étapes de cette approche se fera au cours des prochains mois.

MODERNISATION DE LA MAISON DE RADIO-CANADA ET DEVELOPPEMENT DE SON SITE

MEMBRES DU COMITE CONSEIL – DEMARCHE DE CONSULTATION DU MILIEU

- René Binette :** Directeur, Écomusée du fier monde.
- Pierre Charron:** Propriétaire du Petit Extra et du Lion D'or depuis 22 ans. Président du Regroupement des Commerçants et Propriétaires de la rue Ontario.
- Marie-Ève Hébert :** Marie-Ève Hébert, directrice, Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud.
- Louise Hodder :** Directrice générale, CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal (corporation de développement économique et communautaire).
- Louise Lanctôt :** Directrice générale du Groupe CDH (Conseil en développement de l'habitation), membre d'Habiter Ville-Marie et de la Table d'aménagement Centre-Sud, résidante du quartier Centre-Sud.
- Marie Lessard :** Professeure, Institut d'urbanisme, Université de Montréal.
- Eric Michaud :** Coordonnateur, Comité logement Centre-Sud, membre d'Habiter Ville-Marie.
- Ron Rayside :** Architecte, table pour l'aménagement du Centre-Sud.
- François Robillard :** Président de l'Association des résidants et résidentes des Faubourgs de Montréal, résidant du quartier Centre-Sud

ÉTUDE SUR LA MODERNISATION DE LA MAISON DE RADIO-CANADA - PHASE 1

DÉMARCHE DE CONSULTATION DU MILIEU / COMITÉ-CONSEIL

1. Introduction

- 1.1. Ce document s'adresse aux personnes invitées à participer à une première étape de consultation de la communauté du Centre-Sud dans le cadre de l'étude du projet de modernisation de la Maison de Radio-Canada, située au 1400, boul. René-Lévesque Est à Montréal.
- 1.2. Les pages qui suivent ont pour objectif de présenter le contexte de l'étude, l'approche de consultation du milieu, le mandat d'un comité consultatif du milieu, les activités ainsi que les règles de fonctionnement de ce comité.

2. Contexte

- 2.1. Radio-Canada a entrepris un projet d'étude sur la modernisation de la Maison de Radio-Canada (MRC) et de son site.
- 2.2. Trente ans après son inauguration, malgré un entretien constant, l'usure normale fait que l'édifice est dans un état qui nécessite des travaux importants.
- 2.3. Par ailleurs, pour permettre à Radio-Canada de remplir sa mission de diffuseur public du 21^e siècle, il lui est nécessaire de mettre à niveau ses infrastructures, d'en améliorer le fonctionnement et de planifier les besoins futurs.
- 2.4. Radio-Canada désire maintenant procéder à une première étape de consultation avec les personnes qui pourraient être directement interpellées par ce projet. Une série de moyens sera déployée afin de consulter le personnel, les citoyens du quartier, les divers groupes et organismes sociaux, ainsi que des experts du marché immobilier.
- 2.5. Au terme de cette démarche de consultation, tous seront informés des solutions privilégiées.
- 2.6. Le financement de ces solutions devra se faire sans l'apport de fonds publics et sans puiser dans le budget destiné à la programmation.
- 2.7. Elles devront bien sûr s'intégrer au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, se conformer aux règlements applicables et respecter les besoins de la communauté.

3. Mandat d'étude

- 3.1. L'objectif de l'étude est de formuler un projet de modernisation pour la MRC et son site, selon les paramètres définis par Radio-Canada, et d'en évaluer la faisabilité technique et financière.
- 3.2. La responsabilité de l'étude a été confiée à la Division immobilière de Radio-Canada, laquelle travaille en étroite collaboration avec tous les autres départements concernés.
- 3.3. À la suite d'un appel de propositions à l'été 2006, la Division immobilière de Radio-Canada a retenu les services de COPRIM Inc., une entreprise spécialisée dans la gestion de développement immobilier dirigée par M. Vianney Bélanger, afin de coordonner les divers volets de l'étude.
- 3.4. COPRIM s'est adjoint des ressources spécialisées dans plusieurs domaines relatifs à l'étude, dont la définition des besoins spécifiques de Radio-Canada, le développement immobilier, résidentiel et commercial, ainsi que la consultation de la communauté.

4. Première phase de l'étude

- 4.1. La première phase de l'étude comprend des consultations menées auprès de différents publics : employés de la MRC, citoyens et groupes du quartier environnant, experts du domaine immobilier, et enfin, les professionnels de l'Arrondissement Ville-Marie.
- 4.2. La consultation du personnel est menée par Radio-Canada et comprend un sondage auprès des employés et ainsi que des rencontres internes.
- 4.3. La consultation du milieu, auprès des citoyens et groupes du quartier, est menée par Jacques Bénard et Isabelle Verreault, consultants faisant partie de l'équipe de COPRIM.
- 4.4. Des analyses techniques portant sur les installations existantes de la MRC et les besoins de Radio-Canada sont menées en parallèle.
- 4.5. Cette première phase conduira à un concept préliminaire, lequel fera l'objet d'autres étapes de consultation.
- 4.6. Cette première phase devrait être complétée à l'hiver 2007.

5. Consultation du milieu

- 5.1. Des acteurs du quartier Centre-Sud impliqués dans des organisations, associations et tables de concertation locales, ont été rencontrés au cours des mois de septembre et d'octobre 2006 par les consultants associés à la firme COPRIM.
- 5.2. Ces entretiens ont permis de mieux comprendre l'organisation communautaire ainsi que les diverses attentes, tant à l'égard d'un éventuel projet sur le site de la MRC que du processus de consultation de la communauté.
- 5.3. Les bases d'une première démarche de consultation de la communauté ont été élaborées à partir des conclusions de ces entrevues. La démarche qui en résulte comprend les étapes suivantes :
 - 5.3.1. La constitution, par COPRIM, d'un comité-conseil composé d'intervenants impliqués dans la communauté du quartier Centre-Sud;
 - 5.3.2. Le mandat donné à ce comité de conseiller Radio-Canada, via la présentation de recommandations portant sur les besoins et attentes du milieu à privilégier dans l'élaboration d'un projet pour la MRC et son site;
 - 5.3.3. La tenue de plusieurs rencontres thématiques de ce comité afin de traiter des différents enjeux, dans l'objectif de formuler ces recommandations;
 - 5.3.4. L'analyse, par Radio-Canada, des recommandations du comité à la lumière des résultats des autres consultations et des autres considérations techniques, immobilières et financières découlant de ses études, dont le mode de mise en œuvre à privilégier pour réaliser le projet.
 - 5.3.5. La réponse de Radio-Canada aux recommandations du Comité-conseil.
- 5.4. Le travail du Comité-conseil est l'amorce d'un processus de consultation du milieu et non sa finalité, d'autres étapes étant prévues si la première phase de l'étude de Radio-Canada s'avère concluante, à savoir qu'un projet de modernisation de la MRC et de son site est possible.
- 5.5. Dans cette éventualité, les étapes suivantes feront appel à un processus ouvert aux citoyens et aux groupes de la communauté et ce, sur la base d'un projet plus avancé.
- 5.6. Ce processus comprendra notamment les étapes de consultation menées par la Ville de Montréal dans le cadre des procédures normales d'approbation de projets de développement urbain.

6. Composition du comité

- 6.1. La composition du Comité-conseil est établie de façon à refléter la diversité des intérêts présents dans la communauté du quartier Centre-Sud.
- 6.2. Les personnes invitées à siéger au Comité-conseil le sont pour leurs connaissances des enjeux et besoins du quartier ainsi que pour leur expertise dans un ou plusieurs champs d'intérêts pertinents à l'étude.
- 6.3. En ce sens, ces personnes ne sont pas invitées pour représenter les organisations auxquelles elles sont associées.
- 6.4. Le nombre de participants est limité à dix personnes afin d'assurer l'efficacité des rencontres et une contribution optimale de chaque participant.
- 6.5. La liste des participants potentiels a été établie à partir des suggestions recueillies lors des entretiens avec les différents acteurs du milieu.
- 6.6. Des experts, observateurs et autres personnes ressources pourront être invités à l'initiative des consultants ou à la demande des membres du comité.

7. Mandat du comité

- 7.1. Le Comité-conseil agit à titre consultatif pour Radio-Canada.
- 7.2. Son mandat consiste à formuler des recommandations portant sur les besoins du milieu et les enjeux d'aménagement à prendre en considération dans l'élaboration d'un projet de modernisation de la MRC et de son site.
- 7.3. Les décisions portant sur la teneur et la formulation des recommandations présentées à Radio-Canada sont prises au sein du comité et n'engagent que le comité.
- 7.4. Dans leur analyse, les membres du comité ont à prendre en compte les besoins, opportunités et contraintes qui leurs seront présentés, et ce, afin de s'assurer du réalisme et de la viabilité de leurs recommandations.

8. Rencontres

- 8.1. Les activités du Comité-conseil consistent essentiellement en la tenue d'environ 5 rencontres d'une durée approximative de 3 heures chacune :
 - 8.1.1. Démarrage : accueil des participants, précision du mandat et des objectifs du comité, validation des règles de fonctionnement, établissement du calendrier des rencontres, visite guidée des lieux publics de Radio-Canada.
 - 8.1.2. Contexte et enjeux : présentation des enjeux et besoins de la MRC, présentation de l'historique, du contexte urbain, des aspects réglementaires et du potentiel de développement.
 - 8.1.3. Besoins du milieu : discussion sur les besoins de la communauté du quartier (habitation, services de proximité, commerces, équipements collectifs...) et sur ceux devant être pris en considération et privilégiés dans le contexte d'un éventuel projet sur le site de la MRC.
 - 8.1.4. Enjeux d'aménagement : discussion sur l'intégration urbaine du site dans le quartier environnants, identification des paramètres à favoriser en matière d'aménagement du site et de sa périphérie (accès, lieux et espaces publics, circulation, gabarits des édifices, etc.).
 - 8.1.5. Recommandations : formulation des recommandations à Radio-Canada en matière de besoins de la communauté à prendre en considération, de mixité des fonctions à favoriser et d'orientations d'aménagement du site.
- 8.2. Le rythme des rencontres doit respecter l'échéancier global de l'étude afin de permettre à Radio-Canada de répondre aux recommandations qui lui sont transmises et, le cas échéant, d'en prendre compte dans l'élaboration de son étude.
- 8.3. Le calendrier des rencontres est établi par les membres du comité lors de la première rencontre, laquelle se tiendra avant la fin de l'année 2006.
- 8.4. La première rencontre a lieu à la Maison de Radio-Canada. Le lieu des autres rencontres est à déterminer.

9. Soutien et apport d'information

- 9.1. Un soutien est offert au Comité-conseil pour faciliter son travail et sa prise de décision.
- 9.2. La convocation, la préparation, l'animation, de même que le suivi des rencontres du comité sont assurés par les consultants en charge de ce volet de l'étude pour CORPRIM, soit Isabelle Verreault et Jacques Bénard.
- 9.3. D'autres consultants impliqués dans l'étude pourront être appelés à contribuer par des présentations ou à participer aux discussions.
- 9.4. Lors de la première rencontre, les membres du Comité-conseil pourront distribuer aux autres membres tout document qu'ils jugent pertinent pour alimenter les discussions.

10. Règles de fonctionnement

- 10.1. Les règles de fonctionnement suivantes sont proposées afin de favoriser le bon déroulement de la démarche du Comité-conseil ainsi que l'efficacité dans la prise de décisions.
- 10.2. Conditions de participation
 - 10.2.1. En acceptant l'invitation à siéger au Comité-conseil, les membres reconnaissent la validité de la démarche de consultation proposée par Radio-Canada, et acceptent le processus et les règles de fonctionnement présentés dans ce document.
 - 10.2.2. Les membres s'engagent à contribuer de façon constructive aux travaux du Comité-conseil.
 - 10.2.3. La participation à toutes les rencontres est requise. Une personne ne peut se faire remplacer en cours de démarche.
 - 10.2.4. Les membres du Comité-conseil ne sont pas rémunérés mais ont accès à une compensation par l'entremise de COPRIM pour couvrir les frais liés à leur participation aux rencontres.

10.3. Prise de décision

- 10.3.1. Les décisions du comité portent uniquement sur des recommandations à transmettre à Radio-Canada dans le cadre de l'étude sur la modernisation de la MRC et de son site.
- 10.3.2. Les décisions sont prises par consensus, à savoir une entente mutuelle entre l'ensemble des membres du comité après que toutes les considérations légitimes aient été considérées et traitées à la satisfaction du comité.
- 10.3.3. Seules les recommandations faisant l'objet d'un consensus sont transmises à Radio-Canada.
- 10.3.4. Tous les membres du Comité-conseil sont traités sur un pied d'égalité dans les discussions comme dans la prise de décision.
- 10.3.5. Une décision prise par consensus par le Comité-conseil dans une rencontre ne peut être remise en question lors de rencontres subséquentes, à moins d'un accord de l'ensemble des membres du comité à cet effet.

10.4. Diffusion de l'information

- 10.4.1. En début de démarche, Radio-Canada annonce la démarche de consultation et le début des travaux du Comité-conseil.
- 10.4.2. Radio-Canada, tout comme les membres du Comité-conseil, s'abstiennent de commenter publiquement ainsi que dans les médias le contenu des discussions ayant cours durant les travaux du comité, avant que ce dernier ait formulé ses recommandations à Radio-Canada et que celle-ci y réponde de façon formelle.
- 10.4.3. Avant la rencontre portant sur la formulation finale des recommandations, les membres du Comité-conseil disposent d'une dizaine de jours afin de consulter les personnes qu'ils jugent à propos.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSEIL - PRÉLIMINAIRE MODERNISATION DE LA MRC ET DE SON SITE

Version finale - 14 juin 2007

1. Les objectifs généraux du projet

Être l'occasion pour Radio-Canada de confirmer son implantation dans l'est du centre-ville, de se donner une mission locale et d'accroître sa présence et ses retombées dans le quartier environnant :

- 1.1. Donner un élan au quartier, en contribuant au développement de son économie et de sa mixité à tous les niveaux (résidentiel, services de proximité, activités récréatives, activités culturelles, pôle d'emploi du secteur créatif ...).
- 1.2. Agir comme levier de façon à susciter, en collaboration avec le milieu, des investissements dans l'amélioration du cadre de vie à l'échelle du quartier.
- 1.3. S'appuyer sur des principes de développement durable dans la planification du site de la MRC, notamment par l'introduction d'une mixité de fonctions, d'usages, de services et de clientèles.
- 1.4. Restructurer un secteur de la ville, en densifiant le site, notamment par des constructions sur des espaces utilisés à des fins de stationnement.

2. La fonction résidentielle

Assurer une diversité de ménages dans le quartier et sur le site, en répondant notamment aux besoins en logement des clientèles suivantes:

- 2.1. Les personnes qui fréquentent quotidiennement le secteur pour leur occupation (travailleurs, professionnels et étudiants), en particulier les employés de Radio-Canada, du CHUM et des grands employeurs locaux, les créateurs et autres travailleurs des industries connexes à Radio-Canada.
- 2.2. Les ménages à faibles et modestes revenus, prioritairement du quartier, notamment par le respect de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal et par l'application de cette stratégie en concertation avec le milieu, la Ville de Montréal, l'arrondissement Ville-Marie et les autres partenaires gouvernementaux.
- 2.3. Les ménages familiaux, de façon à diversifier la composition des ménages et stimuler la vie de quartier.
- 2.4. Les ménages qui ne trouvent pas d'occasion d'accéder à la propriété dans le quartier.
- 2.5. Les ménages composés d'aînés, dont le nombre est appelé à croître considérablement et pour lesquels l'offre en logement est insuffisante.

3. L'activité économique

Renforcer le pôle culturel, économique et de services que constitue la Cité des ondes :

- 3.1. Attirer des institutions culturelles et des entreprises oeuvrant dans des domaines connexes à celui de Radio-Canada : création, diffusion, divertissement à vocation culturelle, éducation, archivage, documentation....
- 3.2. Développer des partenariats entre Radio-Canada, les organisations locales et les entreprises collectives du quartier pour accroître les retombées économiques locales de la Cité des ondes (formation, emploi, opportunités d'affaires, partage d'infrastructures de production etc.).
- 3.3. Intégrer des commerces et services pour répondre aux besoins des travailleurs et des résidents du quartier, ainsi que pour assurer une animation urbaine sur le site.

4. L'aménagement

Assurer l'intégration urbaine du site de la MRC avec le quartier :

- 4.1. Désenclaver le site en assurant sa perméabilité par des connections entre le quartier avoisinant et l'intérieur du site, par un dégagement important devant l'entrée principale de la MRC et par des fonctions commerciales et de l'animation urbaine le long du Boulevard René-Lévesque.
- 4.2. Améliorer le confort et la sécurité des piétons sur l'ensemble du site et sur le boulevard René-Lévesque par un apaisement de la circulation, des passages piétons et par l'aménagement de larges trottoirs avec plantations.
- 4.3. Créer un environnement agréable par des espaces publics et récréatifs sécuritaires, attrayants et bien entretenus, par une présence importante de verdure et par des espaces semi privés pour ceux qui résident sur le site.
- 4.4. Favoriser l'animation urbaine des espaces publics par la présence de commerces d'ambiance, de restaurants et de café ainsi que par des manifestations culturelles extérieures.
- 4.5. Innover dans l'architecture et dans l'aménagement de façon à créer un lieu unique aux couleurs de Radio-Canada, tout en assurant une intégration harmonieuse au quartier.
- 4.6. Intégrer, dans la conception de l'aménagement et des bâtiments, des critères de développement durable s'appuyant sur une vision à long terme.
- 4.7. Réduire l'impact (visuel, éolien, ensoleillement) de la densité et de la hauteur de façon à assurer une transition harmonieuse avec les édifices voisins, en travaillant l'architecture des bâtiments, notamment par des retraits, et en privilégiant l'implantation des bâtiments de plus forts gabarits sur Viger.
- 4.8. Refléter la diversité des usages et des types d'occupants dans l'architecture tout en assurant une cohérence du plan d'ensemble, notamment par un gabarit uniforme le long du Boulevard René-Lévesque.

5. Les conditions de réalisation

Améliorer le cadre de vie dans le quartier de façon à attirer les clientèles, les activités et les investissements visés, ce qui interpelle le secteur privé, les trois paliers de gouvernements et le milieu communautaire :

- 5.1. Promouvoir une image positive du quartier, en renforçant ses qualités et ses points forts.
- 5.2. Assurer l'accès, sur le site ou dans le voisinage, à des services de proximité essentiels à la qualité de vie des résidents et travailleurs dont une variété de commerces de proximité, d'écoles (en particulier des écoles primaires) et de garderies.
- 5.3. Améliorer la qualité de l'environnement urbain, par la création d'espaces verts aménagés et contrôlés, la plantation d'arbres, l'aménagement du domaine public (incluant des parcours sécuritaires et invitant vers les stations de métro) et des grands boulevards, l'apaisement de la circulation etc.
- 5.4. Favoriser l'utilisation du transport en commun par un circuit direct, sécuritaire et convivial vers les stations de métro avoisinantes.
- 5.5. Assurer, sur le site et dans le quartier, une offre diversifiée en logements de qualité, adaptés aux différentes clientèles visées, notamment en termes d'accessibilité financière, de dimensions et de type de tenure.
- 5.6. Poursuivre l'approche de participation et d'engagement de la communauté dans les différentes phases d'élaboration du projet.
- 5.7. S'assurer du contrôle de la qualité de l'ensemble et du respect du plan directeur qui sera développé.
- 5.8. Assurer la coordination des partenaires privés et publics à toutes les étapes de réalisation du projet, en particulier en ce qui a trait au financement des infrastructures et de l'inclusion de logements abordables.


 René Binette


 Pierre Charron


 Louise Hodder


 Marie-Eve Hébert


 Louise Lanctot


 Eric Michaud


 Ron Rayside


 François Robillard



Michel Saint-Cyr
 Président
 Real Estate Division

Michel Saint-Cyr
 Président
 Division immobilière

Canadian Broadcasting
 Corporation
 Société Radio-Canada

Montréal, le 3 décembre 2007

À : M. René Binette M. Pierre Charron Mme Louise Hodder
 M. Eric Michaud M. Ron Rayside Mme Marie-Eve Hébert
 Mme Louise Lanctot M. François Robillard

Objet : Recommandations du Comité conseil

Messieurs, dames,

Vous trouverez dans cette lettre nos commentaires préliminaires relatifs aux recommandations contenues dans le rapport du Comité conseil sur la modernisation de la Maison de Radio-Canada (MRC).

Nous tenons d'abord à vous remercier pour la qualité du travail effectué par ce comité. Votre vision d'ensemble est encourageante pour l'avenir de notre institution au sein du quartier. Vos recommandations sont énoncées clairement et elles convergent en bien des points avec celles qui émanent des consultations menées auprès de notre personnel. Bien que le présent document ne comprenne pas d'engagement formel de la part de Radio-Canada, il exprime notre réflexion à la suite de la lecture de votre rapport auquel nous avons accordé une grande considération tel que vous le constaterez plus bas.

Comme vous le savez, l'étude sur la modernisation de la MRC et de son site, entreprise il y a déjà plusieurs années, a récemment donné lieu à l'élaboration d'un scénario alliant la modernisation des installations de Radio-Canada, le réaménagement des espaces non construits et l'intégration urbaine de notre site. Nous sommes d'avis que ce scénario, en plus de répondre aux besoins de notre institution, s'inscrit dans la ligne des objectifs généraux que vous énoncez à la section 1 de votre rapport. Nous partageons votre vision lorsque vous précisez qu'il est souhaitable de renforcer le pôle culturel et économique du secteur en y attirant des activités complémentaires à celles de Radio-Canada ou bénéficiant de sa présence.

Le scénario développé a été exposé avec de plus amples détails, pour fins de consultation, aux employés de la MRC et le sera prochainement à la communauté locale. Le scénario préconisé propose un développement urbain ambitieux, intégrant une grande mixité d'usages, d'espaces verts et d'espaces publics, qui permettra différentes possibilités pour assurer une diversité dans le quartier et sur le site de nature à répondre aux besoins des clientèles auxquelles réfèrent les sections 2 et 3 de votre rapport.

Par ailleurs, nous avons pris en considération la section 4 de votre rapport et sommes également d'avis qu'un réaménagement de notre site se doit d'accroître les liens avec le quartier avoisinant le site afin que le développement s'inscrive en harmonie avec son environnement.

Tel que discuté, afin de maximiser le potentiel de développement et ainsi accroître le potentiel de réponse aux besoins dans la communauté, le scénario doit tenir compte et tirer profit des possibilités offertes par le plan d'urbanisme en termes de densité et de hauteur des parties du développement envisagé.

Nous partageons votre opinion à l'effet que le succès du projet sur le site de Radio-Canada implique également la prise en considération d'interventions visant l'amélioration du cadre de vie dans le quartier. Dans cette optique, Radio-Canada propose la mise en commun et la coordination des efforts et de l'investissement des milieux communautaires, gouvernementaux et privés qui, de concert avec Radio-Canada, pourront voir à la réalisation de cet objectif commun.

De façon concrète, nous proposons d'étudier, conjointement avec les acteurs communautaires, gouvernementaux et privés, la mise en place d'un mécanisme financier, lequel pourrait prendre la forme d'un fonds communautaire. Bien que des vérifications quant à la faisabilité de ce projet s'avèreront nécessaires, cet outil de gestion novateur nous semble une avenue appropriée pour répondre, dans un effort concerté, à plusieurs besoins identifiés dans votre rapport dont:

1. L'offre, sur le site et dans le quartier, de logements abordables, incluant des logements communautaires, destinés aux clientèles identifiées dans votre rapport et ce, en appui à la stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal;
2. le développement de services communautaires de proximité de nature à répondre aux besoins des familles du quartier;
3. et le soutien à des initiatives locales favorisant l'amélioration du cadre de vie dans le secteur immédiat, en collaboration avec les autorités municipales concernées.

Il va de soi que le milieu, par l'entremise de ses organismes, aurait un rôle de premier plan dans la mise sur pied et la gestion d'un tel outil de développement. Par ailleurs, la mise sur pied de ce mécanisme ne vise pas à se substituer aux investissements municipaux et

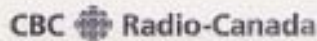
gouvernementaux requis dans un projet d'une telle envergure, que ce soit en matière d'infrastructures urbaines, de logements abordables ou de tout autre responsabilité des autorités publiques concernées.

Le fruit de votre réflexion nous permet de poursuivre avec enthousiasme notre démarche, au cours de laquelle nous souhaitons maintenir le dialogue avec les membres de votre comité. Des étapes déterminantes nous attendent à court terme, dont la consultation publique dans le cadre du processus d'approbation municipale et la mise en place des conditions nécessaires à la mise en œuvre du plan directeur.

Nous espérons pouvoir compter à nouveau sur votre collaboration pour franchir avec succès ces prochaines étapes et, dans l'intervalle, nous comptons sur votre habituelle discrétion dans le cadre de cette consultation.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, reading "Michel Saint-Leger". The signature is written in a cursive, flowing style.



Michel Saint-Cyr
Président
Real Estate Division

Michel Saint-Cyr
Président
Division immobilière

Canadian Broadcasting
Corporation
Société Radio-Canada

Montréal, le 19 novembre 2007

Louise Hodder

Directrice générale, CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal
3565, rue Berr
Bureau 200
Montréal, Québec
H2L 4G3

Objet : Présentation d'un plan directeur pour le réaménagement du site de la Maison de Radio-Canada

Madame Hodder,

Inaugurée en 1973, la Maison de Radio-Canada (MRC) fait face à un vieillissement normal de ses installations et doit revoir celles-ci en prévision de ses besoins à long terme. En septembre 2006, la MRC entreprenait une étude approfondie afin d'identifier des solutions pour sa modernisation. Quatre conditions essentielles au succès de l'étude de modernisation de la MRC et de son site ont été établies :

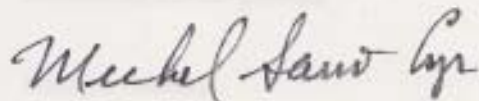
- Adapter les locaux de la MRC aux besoins d'un diffuseur du 21^e siècle
- Créer un espace de travail stimulant et performant pour tout le personnel
- Respecter les besoins de la communauté et mieux s'intégrer au plan urbain de la ville
- Assurer un financement sans l'apport de fonds publics et sans toucher à l'argent des programmes.

C'est dans cette perspective que la Division immobilière de Radio-Canada a procédé à l'élaboration d'un plan directeur présentant les grandes orientations d'un réaménagement du site de la Maison Radio-Canada, lequel est compris entre le boulevard René-Lévesque, la rue Papineau, l'avenue Viger et la rue Wolfe. Ce plan directeur sera déposé à l'arrondissement Ville-Marie à la fin novembre pour fins d'analyse et de consultation. La modernisation de la MRC comprend également le réaménagement de l'îlot qu'elle occupe. Ce plan est la résultante d'une réflexion de longue haleine à laquelle vous avez été associée en participant, à l'invitation de Radio-Canada, à un comité conseil composé d'acteurs et de citoyens du quartier Centre-Sud. Ce comité a formulé plusieurs recommandations à prendre en considération par Radio-Canada dans l'élaboration d'un éventuel projet de réaménagement de son site.

Pour vous permettre de prendre connaissance du plan directeur et de la réponse de Radio-Canada aux recommandations de votre comité-conseil, nous vous invitons à participer à une séance d'information et d'échanges qui se tiendra le **6 décembre prochain, à 19h00, à l'auditorium du Centre d'archives de Montréal, situé au 535 Avenue Viger est**. Comme nous le faisons pour les autres membres du comité, nous vous encourageons à inviter à cette séance une dizaine de personnes de votre réseau.

Le nombre de place étant limité, ces personnes doivent confirmer leur présence par courriel à marie_eve_martin@videotron.ca ou par téléphone au (514) 660-6276.

En souhaitant que vous aurez l'occasion de participer à cette activité le 6 décembre prochain, je vous prie d'accepter mes sincères salutations.



[Faint, illegible text, likely a header or footer]

- [Faint, illegible list items]*

[Faint, illegible text, likely a footer or additional information]

Michel Saint-Cyr
Président
Real Estate Division

Michel Saint-Cyr
Président
Division Immobilière

Canadian Broadcasting
Corporation
Société Radio-Canada

CBC  Radio-Canada

Montréal, le 21 novembre 2007

INVITATION AUX VOISINS DU SITE DE RADIO-CANADA

Présentation d'un plan directeur pour le réaménagement du site de la Maison de Radio-Canada

Chers voisins,

Inaugurée en 1973, la Maison de Radio-Canada (MRC) fait face à un vieillissement normal de ses installations et doit revoir celles-ci en prévision de ses besoins à long terme. En septembre 2006, la MRC entreprenait une étude approfondie afin d'identifier des solutions pour sa modernisation. Quatre conditions essentielles au succès de l'étude de modernisation de la MRC et de son site ont été établies :

- Adapter les locaux de la MRC aux besoins d'un diffuseur du 21^e siècle.
- Créer un espace de travail stimulant et performant pour tout le personnel.
- Respecter les besoins de la communauté et mieux s'intégrer au plan urbain de la ville.
- Assurer un financement sans l'apport de fonds publics et sans toucher à l'argent des programmes.

C'est dans cette perspective que la Division immobilière de Radio-Canada a procédé à l'élaboration d'un plan directeur présentant les grandes orientations d'un réaménagement du site de la Maison de Radio-Canada, lequel est compris entre le boulevard René Lévesque, la rue Papineau, l'avenue Viger et la rue Wolfe. Ce plan directeur sera déposé à l'arrondissement Ville-Marie à la fin novembre pour fins d'analyse et de consultation.

Souhaitant s'ouvrir davantage sur la ville et développer des liens plus étroits avec la collectivité, la MRC vous invite à prendre connaissance de ce plan et à nous faire part de vos commentaires lors d'une journée porte ouverte :

Date : Samedi 8 décembre 2007, de 10h à 17h

Lieu : L'Écomusée du Fier Monde, 2050 Amherst (à l'angle d'Ontario)

En souhaitant que vous ayez l'occasion de participer à cette activité le 8 décembre prochain, je vous prie d'accepter mes sincères salutations, et vous invite d'ici là à communiquer avec nous au (514) 660-6276 pour toute question ou commentaire.

Michel Saint-Cyr

Questionnaire – Plan directeur Réaménagement du site de Radio-Canada

Annexe G

Ce questionnaire nous aidera à bien cerner vos attentes face au réaménagement du site de Radio-Canada et d'en prendre compte dans les prochaines étapes.
Merci de prendre quelques minutes pour compléter ce questionnaire.

1. Êtes-vous satisfait de l'information qui vous a été donnée aujourd'hui ?

OUI NON, pourquoi ?

2. Quelle est votre appréciation du plan directeur qui vous a été présenté aujourd'hui ?
(1 très intéressant, 5 peu intéressant)

1 2 3 4 5

Pour quelles raisons ?

3. Selon vous, est-ce que ce projet viendra améliorer la qualité de vie dans le quartier ?

OUI, de quelle façon ? NON, pourquoi ?

4. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions portant sur le plan directeur du réaménagement du site de Radio-Canada ?

Merci de nous indiquer vos coordonnées pour nous permettre de vous transmettre de l'information sur le projet :

Nom (en lettres moulées) :

Adresse :

Tél. : _____ Courriel :
